Guide rapide CONSTAT DE RENTREE pour les directeurs

Création : le 08/07/2021 par DSDEN 77 –Service des STATISTIQUES – Sandrine Lordet-Jolly / Elodie Dufranne Actualisations : le 25/08/2021 par Sandrine Lordet-Jolly et Elodie Dufranne

Fiche pas à pas pour présenter les étapes du constat et indiquer la procédure pour réaliser le calcul et la validation des effectifs

- → Objectif : assister les directeurs dans les trois principales étapes du constat
- → A qui s'adresse cette fiche : aux directeurs d'écoles
- \rightarrow Fréquence : annuelle, en septembre

Qu'est-ce que le constat de rentrée ?

Le constat de rentrée est **un recensement des effectifs** réalisé **à chaque rentrée scolaire** à la demande de la DASEN.

La campagne de calcul et de validation des effectifs constatés dans Onde comprend trois étapes pour les directeurs d'écoles :

- 1- La gestion des dossiers élèves considérés pour le constat
- 2- Le calcul des effectifs constatés à la date d'observation
- 3- La validation des effectifs constatés



Gestion des dossiers élèves pour le constat

Pour qu'un élève soit pris en compte dans les effectifs de votre école, **trois conditions doivent être réunies** au plus tard à la date d'observation :

- être admis définitivement,
- être **réparti dans une classe**,
- posséder **un INE attribué** ou vérifié suite à l'admission définitive.

Afin que le calcul des effectifs se fasse dans les meilleures conditions, **quelques points de vigilance** nécessitent votre attention :

Les dossiers des élèves doivent être à jour

Il y a **5 données essentielles pour les inscriptions** : le nom de famille, le prénom, le sexe, la date de naissance et le lieu de naissance.

Veillez à ce que l'ensemble de ces informations soit renseignées sinon la demande d'INE sera bloquée dans BNIE (Base Nationale des Identifiants Elèves).

Pour modifier l'état civil d'un élève aller dans : Admission / Traitement des admissions / Mettre à jour les données du dossier administratif de l'élève

Sur votre « tableau de bord » le **nombre d'élèves bloqués** doit être nul

ACCUEIL	ÉCOLE
Applicatio	n directeur pour l'établissement : 077
Mon tableau	de bord
Les effectifs	
Effectifs 2020-2021	Préparation 2021-2022
0 INSCRIT	0 INSCRIT
0 ADMISSIBLE	0 ADMISSIBLE
96 ADMIS	97 ADMIS
0 Admis accepté	14 Admis acceptés
0 réparti	14 répartis
0 non réparti	0 non réparti
96 Admis définitifs	83 Passages dans l'école
96 répartis	78 répartis
0 non réparti	5 non répartis
0 bloqué	13 RADIÉS
0 en attente d'INE	13 passages hors école
4 RADIÉS	0 sans passage
1 Les si	tatuts administratifs

Des élèves peuvent apparaitre « bloqués » si la synchronisation des dossiers élèves a rencontré une difficulté (par exemple la synchronisation avec le LSU).

En cas d'élèves bloqués :

- Cliquer sur le nombre d'élèves bloqués (nombre en magenta). La liste des élèves apparait avec, en bout de ligne, un bouton « résoudre le blocage ».
- Cliquer sur le bouton « Résoudre le blocage » et valider les étapes suivantes jusqu'à revenir à la liste des élèves.
- Reproduire autant de fois que nécessaire.

Sur votre « tableau de bord » le nombre d'élèves en attente d'INE doit être nul

ACCUEIL	ÉCOLE
Application	directeur pour l'établissement : 077
Mon tableau d	de bord
L	
Les effectifs	
Effectifs 2020-2021	Préparation 2021-2022
0 INSCRIT	0 INSCRIT
0 ADMISSIBLE	0 ADMISSIBLE
96 ADMIS	97 ADMIS
0 Admis accepté	14 Admis acceptés
0 réparti	14 répartis
0 non réparti	0 non réparti
96 Admis définitifs	83 Passages dans l'école
96 répartis	78 répartis
0 non réparti	5 non répartis
0 bloqué	13 RADIÉS
0 en attente d'INE	13 passages hors école
4 RADIÉS	0 sans passage
 Les stat 	tuts administratifs

Il faut compter <u>un délai de 24 à 48 heures</u> **pour obtenir l'INE** entre l'enregistrement de l'admission définitive, l'envoi à la BNIE et le retour de l'INE dans ONDE.

Toutefois, en cas de litige entre des fiches élèves proches, ce délai peut s'accroitre (par exemple en cas d'attente de radiation dans autre école, vérification des homonymies...).



Les demandes d'attribution d'INE d'élèves issus de l'enseignement privé sont basculées dans l'application au 4ème jour suivant la rentrée, soit cette année le <u>6 septembre 2021</u>.

En conséquence, <u>les demandes d'attribution pour les élèves issus du privé ne</u> pourront être réalisées qu'après cette date. Deux méthodes sont possibles, selon votre convenance, pour effectuer le calcul des effectifs.

1ère méthode : Entrée par le tableau de bord



Si votre page d'accueil est « **Mon calendrier de gestion** », accéder à « **Mon tableau de bord** » en cliquant sur « **Passer à mon tableau de bord** pour une vision rapide »

Les dates d'échéances de la campagne s'affichent lors de son ouverture par la DSDEN dans le bloc « Les constats des effectifs » en bas de page.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2017	DASEN	21/09/2017	25/09/2017			

Le bouton « Calculer » apparaît dans la colonne « Validation » uniquement à partir de la date dite « d'observation ». Le directeur d'école peut alors lancer le calcul des effectifs constatés.

Les con	stats de	s effectifs				
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2017	DASEN	21/09/2017	25/09/2017	Calculer		

- Cliquer sur le bouton « Calculer » pour accéder à l'écran du calcul des effectifs constatés. Les informations concernant la campagne y sont déjà pré-remplies.
- Cliquer sur « Calculer ».

Calcul des effectifs constatés	
Nouveau calcul	
Année scolaire 2018-2019 🔹 *	
Demande de l'IEN ou du DASEN 🖲 Oui 🛛 Non *	
Demande faite aux directeurs demande du DASEN du 03/09/2018 - date d'observation : 20/09/2018 - date limite de validation : 24/09	/2018 💌 *
Critères de ventilation * 🗹 Par classe 🗹 Par regroupement	
✓ Calculer X Annuler	

Le calcul des effectifs est accessible à partir des menus de l'application :

- Menu « Ecole » > Calcul des effectifs
- Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »
- Saisir les éléments de la campagne avant de lancer le calcul comme indiqué ci-dessous.

Calcul des effectifs constatés	Choisir l'année scolaire en cours.
Nouveau calcul Année scolaire 2018-2019 • *	Cocher « Oui » à la demande du DASEN.
Demande de l'IEN ou du DASEN Oui Onn Compared en un du DASEN Oui Onn Compared en un du DASEN Oui	20/09/2018 - date limite de validation : 24/09/2018 🔹 *
Par regroupement Calculer × An	Choisir la demande de l'IA DASEN relative au constat de rentrée 2020.

Enregistrement du calcul des effectifs constatés

Quelle que soit la méthode utilisée, le calcul génère un « état des effectifs » qui **doit être enregistré pour être conservé**.

Calcul des effectifs constatés État du 29/05/2018 Année scolaire 2018-2019 Date d'observation 20/09/2018			Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur INE et ont bien été répartis.		
Date d'observat Date limite de validat Demande de l'IEN ou du DAS	ion 24/09/2018 EN Oui				
Critères de ventila	tion		/		
Élèves répartis par nive	au, classe (élèves répartis, admis défi	initivement et ayant un INE atti	bué ou vérifié)		
Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux		
CYCLEI	PETITE SECTION	PS-MS Mme Point TOTAL DU NIVEAU	9 9		
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-MS Mme Point TOTAL DU NIVEAU	10 10		
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont TOTAL DU NIVEAU	12 12		
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont TOTAL DU NIVEAU	14 14		
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix TOTAL DU NIVEAU	10 10		
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix TOTAL DU NIVEAU	11		
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN TOTAL DU NIVEAU	7		
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN TOTAL DU NIVEAU	13 13		
		TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS	86 /		
Paus information			*		
e directeur enregis ffectifs de son écol <i>emarque</i> : il peut e	tre l'état des e. nregistrer	fs pour défaut de répartition et/ou d'	D 0		
lusieurs états avant	t de valider ses	cet état des effectifs ? 🖌 Valide	r X Annuler		

Les calculs peuvent <u>être répétés à souhait, dans le délai de la date limite de validation des</u> <u>effectifs,</u> jusqu'à ce que l'état reflète les effectifs réels de l'école.

Cette étape est différente de la validation définitive du constat des effectifs de rentrée.

Validation des effectifs constatés

Le directeur d'école a jusqu'au **<u>20/09/2021 minuit</u>** (date limite de validation dans Onde) **pour valider** l'état correspondant à l'effectif de l'école.



Si des élèves sont <u>encore en attente d'INE</u> à la date de validation, **envoyer un mail au service statistiques** *ce.77stats@ac-creteil.fr* comprenant le RNE de l'école, le nom des élèves concernés et leur niveau de classe. Puis **valider votre constat**.

Le service Statistiques comptabilisera **les élèves identifiés en litige dans BNIE** et effectuera un correctif dans les remontées au ministère (mais pas dans ONDE).

Pour la validation définitive du constat des effectifs de rentrée, deux méthodes sont possibles, selon votre convenance.

1ère méthode : Entrée par le tableau de bord

Dans votre tableau de bord, les informations du bloc « Les constat des effectifs » sont **mises à jour** dès l'enregistrement du premier état des effectifs.

Le dernier état des effectifs est accessible en cliquant sur la date dans la première colonne. Le bouton « Calculer » est remplacé par le bouton « Valider » dans la colonne « Validation ». La liste détaillée des élèves comptabilisés ou non est accessible en cliquant sur le chiffre correspondant.

ļ	Les con	stats de	s effectifs				
	Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
ſ	01/09/2017	DASEN	21/09/2017	25/09/2017	Valider	40	3

Si l'état des effectifs correspond à la réalité de l'école :

- Cliquer sur le bouton « Valider »
- Le détail de l'état s'affiche. Cliquer sur le bouton « Valider » en bas de page.

Si l'état des effectifs est différent de la réalité de l'école :

• Se reporter à la deuxième méthode décrite ci-après.

Année scola Date d'observat Date limite de validat ide de l'IEN ou du DAS	uire 2018-2019 ion 20/99/2018 ion 24/99/2018 EN Oul		Le directeur doit confirmer la validation de l'état des effectifs
tères de ventila	ition		
es répartis par nive	au, classe (élèves répartis, admis déf	initivement et ayant un INE attibué	ou vérifié)
Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLEI	PETITE SECTION	PS-MS Mme Point TOTAL DU NIVEAU	2
CYCLEI	MOYENNE SECTION	PS-MS Mme Point TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLEI	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont TOTAL DU NIVEAU	12 12
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont TOTAL DU NIVEAU	14 14
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix TOTAL DU NIVEAU	10 10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN TOTAL DU NIVEAU	6
CYCLE III	COURS MOYEN ZEME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN TOTAL DU NIVEAU	13 13
		TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS	/ts
vmation d'élèves admis définiti	vement, non comptabilisés dans les effecti	fs pour défaut de répartition et/ou d'INE	•
es répartis par regr ectif pour les regroupe	oupement ements		

La validation du calcul des effectifs est accessible à partir des menus de l'application :

- Menu « Ecole » > Calcul des effectifs
- Choisir dans la liste l'état qui correspond à la réalité de l'école et cliquer sur le bouton « Valider », en bout de ligne
- Le détail de l'état s'affiche. Cliquer sur le bouton « Valider » en bas de page.





Quelle que soit la méthode retenue, la validation est à confirmer, sur les deux pages, pour être prise en compte.

Vérification de la validation

Lorsque la validation est effective, le bouton « Valider » du tableau de bord disparait au profit de la date de validation.

L'état d'effectif validé s'archive automatiquement le lendemain de la date limite de validation (soit le 21 septembre 2021).